

GUIDE DES ÉTUDES

Département de Géographie et Aménagement



Organisation pédagogique des études

Licence 1ère année

ANNÉE 2025 – 2026



Objectifs de la Licence de Géographie

Découvrez une formation enrichissante en Géographie et Aménagement à l'ULCO, conçue pour vous offrir une solide culture géographique tout en développant vos compétences analytiques et professionnelles. Notre programme vous prépare à comprendre et à interagir avec les défis spatiaux et environnementaux de notre monde.

Ce que vous allez apprendre :

- **une culture géographique complète** : explorez les principaux domaines de la géographie humaine et physique, y compris l'analyse spatiale, la géopolitique, la géomorphologie, et bien plus encore ;
- **les interactions dans l'aménagement et l'environnement** : développez votre capacité à analyser les interactions entre les milieux naturels et les activités humaines, et maîtrisez les concepts d'aménagement du territoire et d'analyse environnementale à différentes échelles ;
- **des compétences universitaires et techniques** : acquérez les méthodes de travail universitaires essentielles, telles que la recherche bibliographique, la dissertation, et le commentaire de documents ; vous apprendrez également à utiliser des outils techniques modernes comme les SIG (Systèmes d'Information Géographique) et la télédétection.

Une solide préparation professionnelle :

Nous mettons un accent particulier sur votre future carrière avec des opportunités de pré-professionnalisation tout au long de vos études :

- découverte des métiers liés à la géographie ;
- stages d'observation en école, en association, ou dans des collectivités territoriales et services de l'État.

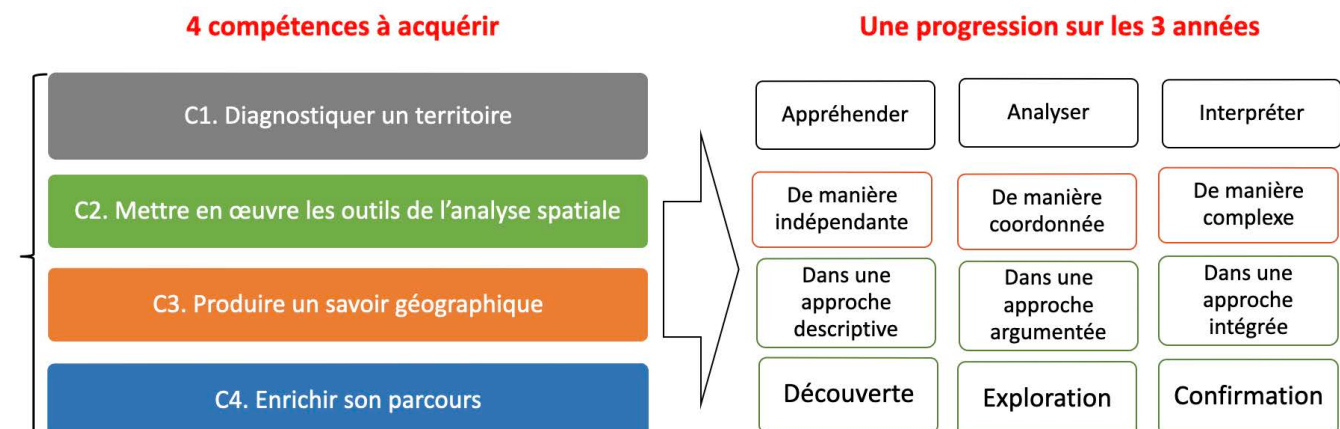
À l'issue de cette licence, vous serez équipé pour aborder les défis professionnels avec confiance et compétence, prêt à faire un impact dans le monde de la géographie et de l'aménagement.

Compétences générales visées par la Licence de Géographie

Cette Licence a pour but de former des individus autonomes, capables de travailler seuls ou en équipe pour analyser des problèmes liés à la Géographie, à l'aménagement du territoire et à la gestion de l'environnement. Grâce à cette formation, vous développerez un ensemble de compétences clés :



L'organisation de la Licence autour de 4 grands blocs de compétences (UE)



Calendrier universitaire 2025/2026

Pré-rentree : **Mardi 2 septembre 2024** L1 : 14h, L2 : 15h30, L3 : 16h

1er semestre

Démarrage des cours : lundi 8 septembre 2025

Interruption des cours : du 26/10/24 après les cours au 04/11/24 au matin

Fin du premier semestre : le vendredi 5 décembre 2025

Semaine de révisions : du lundi 8 au jeudi 11 décembre 2025

Examens du 1er semestre : Du vendredi 12 au vendredi 19 Décembre 2025

Vacances de Noël : du 20 décembre après les cours au lundi 5 janvier matin

2nd semestre

Stage obligatoire en L3 : du 5 au 23 janvier 2026

Reprise des cours : L1 / L2 : Lundi 19 janvier ; L3 : Lundi 26 janvier

Vacances d'Hiver : du 21 février après les cours au lundi 2 mars matin

Vacances de Pâques : du 11 avril après les cours au lundi 27 avril matin

Soutenances de stage L3 : vendredi 27 mars 2026

Fin du deuxième semestre : Vendredi 30 avril 2026

Semaine de révision : du 4 au 15 mai 2026

Examens du second semestre : du lundi 18 au vendredi 22 mai 2026

Voyage études L3 Géo : Semaine du 4 au 10 mai 2026

Délibérations de la 1ère session : Semaine du 8 juin 2026

SESSION 2

Examens de la 2nde session : du 22 au 26 juin 2026

Délibérations de la 2nde session : Semaine du 29 juin 2026

AUTRES DATES

1) Préalables à l'inscription (validation des études, gestion des candidatures en ligne), période de candidatures :

Filières non sélectives : Licence 1/2/3 et Master 2	Période 1 Du lundi 03/03/2025 Au vendredi 27/06/2025	Période 2 Du lundi 18/08/2025 Au dimanche 07/09/2025
Filières sélectives : DU, DEUST 1 et 2, LP	Du lundi 03/03/2025 Au vendredi 27/06/2025	Du lundi 18/08/2025 Au dimanche 07/09/2025
Filières sélectives : Master 1	Portail Master 1 : Phase 1 : du mardi 25/02/2025 au lundi 24/03/2025 Phase complémentaire : du mardi 17/06/2025 au lundi 23 juin 2025	

Etudes en France (étudiants internationaux hors UE) – Pour information

	DAP (L1)	Hors DAP
Période	Du mardi 01/10/2024 Au mercredi 15/01/2025	Du mardi 01/10/2024 Au : selon ambassades
Recevabilité (limite instruction SCAC)	Jusqu'au mardi 01/04/2025	Jusqu'au mardi 01/04/2025

2) Périodes d'Inscription (sous réserve des contraintes techniques) :
 Inscription dématérialisée en partie : Fermeture établissement : du vendredi 25/07 au soir au lundi 18/08/2025 matin

	Période 1	Période 2
Inscriptions dématérialisées Primo-entrants (y compris internationaux) et réinscription ULCO)	Du vendredi 04/07/2025 au mardi 22/07/2025	Du lundi 18/08/2025 Au vendredi 03/10/2025 (cas particuliers, désistement, acceptation tardive notamment)
Portail Master 1 (hors alternance)	Du vendredi 04/07/2025 au mardi 22/07/2025	Du lundi 18/08 au vendredi 03/10/2025
Inscriptions sur chaînes Auditeurs libres ; étudiants sans carte bleue ; primo-entrants ISCID CO, HDR...		Du lundi Au vendredi 03/10/2025

Fermeture serveur inscription : du mardi 22/07/2025 minuit au dimanche 17/08/2025 minuit

3) Calendrier des formations :

- Du lundi 01/09/2025 au mercredi 30/09/ 2026

Précisions : soutenances de stages, session 2 et jury devront avoir lieu avant le 30/09/2026

- Parcours LAS A2U : remontée des notes avant le : à venir (à l'UPJV)

4) Interruption pédagogique et périodes de vacances proposées :



5) Calendrier des examens du CLES 2025/2026 :

- CLES B2 Anglais : vendredi 14 novembre 2025
- CLES B1 Anglais : jeudi 15 janvier 2026 et vendredi 6 mars 2026
- CLES B2 Allemand et Espagnol : mardi 20 janvier 2026
- CLES B1 Allemand et Espagnol : jeudi 5 mars 2026
- CLES C1 Anglais : jeudi 4 juin 2026

6) Apprentissage :

- Mardi 14 octobre 2025 : Séminaire d'accueil des maîtres d'apprentissage
- Mardi 17 mars 2026 : Job dating alternance - Dunkerque
- Mardi 24 mars 2026 : Job dating alternance - Saint Omer
- Mardi 31 mars 2026 : Job dating alternance - Calais
- Mardi 09 juin 2026 : Job dating alternance – Boulogne-sur-Mer

Vie Étudiante

A) Commission FSDIE, Aide aux Associations :

- Lundi 13 octobre 2025
- Jeudi 11 décembre 2025
- Lundi 9 février 2026
- Lundi 30 mars 2026
- Lundi 8 juin 2026

B) Commission FSDIE, Aide Sociale :

- Lundi 6 octobre 2025
- Lundi 1 décembre 2025
- Lundi 2 février 2026
- Lundi 23 mars 2026
- Lundi 15 juin 2026

C) Commission Consultative Handicap :

Dates à venir

D) CVEC – Appel à Projets :

- Jeudi 11 décembre 2025
- Lundi 1er juin 2026

E) Commission Valorisation de l'Engagement Etudiant :

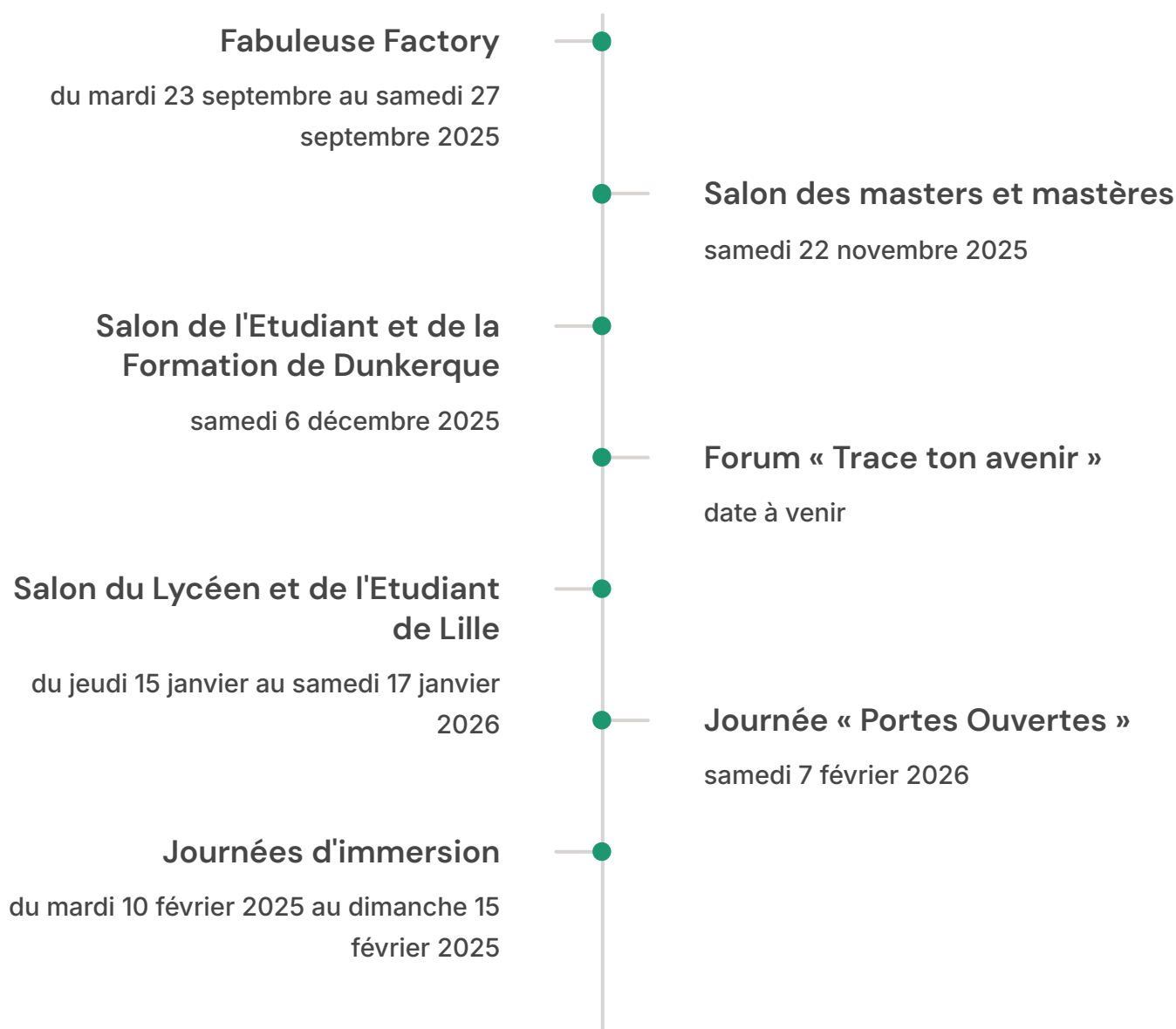
- Mercredi 15 octobre 2025
- Mercredi 21 janvier 2026
- Jeudi 2 avril 2026

F) Vie de Campus :

- **Explor'ULCO 2025, la rentrée universitaire**
 - * lundi 01 et mardi 02 septembre 2025 (Dunkerque, Calais et Boulogne)
 - * jeudi 04 septembre 2025 (St Omer et Longuenesse)
- **Tous en forme, la semaine du sport** : du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 19 septembre 2025
- **Festi'sciences, la semaine de la science** : du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 10 octobre 2025
- **Journée de sensibilisation au handicap CROUS/ULCO** : jeudi 13 novembre 2025
- **Agir Ensemble, la semaine de l'engagement étudiant** : du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 21 novembre 2025
- **On the Road, la semaine de l'international** : du lundi 1er décembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025
- **Feel Good, la semaine de la forme et du bien-être** : du lundi 26 janvier 2026 au vendredi 30 janvier 2026
- **Printemps Durable, la semaine du développement durable** : du lundi 16 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026
- **Créa 360, la semaine des pratiques artistiques et culturelles** : du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026
- **Semaine de communication des actions de la CVEC annuelles** : du lundi 11 mai 2026 au vendredi 15 mai 2026

Informations complémentaires

1) Actions liées à la promotion de l'offre de formation : à confirmer



2) Actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

A) Journées Premier Emploi : dates à venir

- Boulogne-sur-Mer :
- Calais :
- Dunkerque :

B) « Corrige vite ton CV » : les mardis 14 octobre 2025, 18 novembre 2025, 16 décembre 2025, 13 janvier 2026, 10 février 2026 et 10 mars 2026 de 12h à 14h.

C) « Live stages » : les mardis 23 septembre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025 et 20 janvier 2026 de 13h à 14h

3) Événements et dates importantes



Accueil des primo-entrants Explor'ULCO

lundi 01 et mardi 02 septembre 2025 (à confirmer pour le site de St Omer)



Journée d'accueil des étudiants internationaux primo-arrivants

jeudi 9 octobre 2025 après-midi



Journée internationale des personnes handicapées

date à venir



Journées Nationales des Arts et de la Culture dans l'Enseignement Supérieur

date à venir



Journées du sport

date à venir



Fête de la Science

du vendredi 3 octobre au lundi 13 octobre 2025

4) Les journées Egalité, lutte contre les discriminations

- Journée des droits des aidants : lundi 6 octobre 2025
- Journée de lutte contre le harcèlement : vendredi 7 novembre 2025
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : jeudi 27 novembre 2025 (site de Boulogne-sur-Mer)
- Journée nationale de la laïcité : mardi 14 octobre 2025 (site de Dunkerque)
- Journée internationale des droits des femmes : lundi 9 mars 2026
- Journée de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur : lundi 23 mars 2026
- Journée internationale de la visibilité transgenre : lundi 30 mars 2026 (en visioconférence)
- Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie : lundi 18 mai 2026
- 10) SUAPS : pratique des activités physiques et sportives le jeudi après-midi dans la mesure du possible

5) Jours fériés (pour information)

- Toussaint : samedi 1er novembre 2025
- armistice guerre 14/18 : mardi 11 novembre 2025
- lundi de Pâques : lundi 06 avril 2026
- Fête du travail : vendredi 1er mai 2026
- Fin de la guerre 39/45 : vendredi 8 mai 2026
- Ascension : jeudi 14 mai 2026
- lundi de Pentecôte : lundi 25 mai 2026

Répartition des enseignements par blocs de compétences (UE) avec coefficients et affectation des crédits européens(ECTS)

C1 - Diagnostiquer un territoire - appréhender					
Sem	Cours	Coefficient	Heures	ECTS	Enseignants
1	Introduction à l'expression graphique	1	20	3	A.Jouvenel
2	Diagnostique territorial	1	8	1	F.Desquierez / A.Jouvenel
2	SAÉ -Diagnostic d'un territoire	2	20	4	F.Desquierez / JM Joan
1	Recherche et méthodologie documentaire	1	6	2	BULCO

C2 - Mettre en œuvre les outils de l'analyse spatiale - de manière indépendante					
Sem	Cours	Coefficient	Heures	ECTS	Enseignants
1	Intro à la cartographie : de la donnée à la carte	1	20	3	JM Joan
2	Méthodologie disciplinaire / cartes IGN	1	20	3	A.Jouvenel / P. Abou Sleima
1	Méthodologie du travail universitaire	1	20	3	P.Abou Sleiman
2	Initiation aux statistiques	1	20	3	P.Abou Sleiman

C3 - Produire un savoir géographique - dans une approche descriptive					
Sem	Cours	Coefficient	Heures	ECTS	Enseignants
1	Intro à la géographie humaine : les grands enjeux territoriaux (1)	1	30	5	L.Lucas
2	Intro à la géographie humaine : les grands enjeux territoriaux (2)	1	30	4	L.Lucas
1	Intro à la géographie physique : à la découverte de la planète Terre (1)	1	30	5	E.Blaise
2	Intro à la géographie physique : à la découverte de la planète Terre (2)	1	30	4	O.Cohen
2	Géopolitique - les interactions entre espace et politique	1	24	3	C.Gibout

C4 - Enrichir son parcours - découverte					
Sem	Cours	Coefficient	Heures	ECTS	Enseignants
1	Initiation à l'histoire contemporaine	1	24	3	S.Martin
2	Initiation à l'histoire des institutions	1	24	2	
1	Introduction à la Sociologie	1	24	2	J.Boissonade
2	Sociologie Urbaine	1	20	2	J.Boissonade
1	Compétences Numériques	1	24	2	J.Druel
2	PPP	1	20	2	S.Frere
1 et 2	Anglais	1	50	4	P.Renard / M.Louvet

 **Des excursions et sorties de terrain obligatoires** sont programmées tout au long du cursus.

L'autorisation d'utiliser des ordinateurs portables en salle de cours est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

L'utilisation du téléphone portable en cours n'est pas autorisée.

Programme des enseignements

COMPETENCE 1 Diagnostiquer un territoire – appréhender

OBJECTIFS :



Mener une recherche bibliographique



Collecter de l'information (spatiale, statistique, enquête, entretien) pertinente par rapport à un objectif



Réaliser un croquis de synthèse d'un territoire

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **INTRODUCTION A L'EXPRESSION GRAPHIQUE 3 ECTS** - 20 heures TD - A. Jouvenel
 - **Descriptif** : fournir une connaissance des outils graphiques (schémas, croquis, commentaires, mise en page, poster, figure) qui permettront aux étudiants de diagnostiquer un territoire au semestre 2 dans le cadre de la SAé. Chaque séance combine apports méthodologiques, démonstrations et travaux pratiques.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu (1 évaluation individuelle des acquis + 1 travail de groupe)
- **RECHERCHE ET METHODOLOGIE DOCUMENTAIRE 2 ECTS** - 6 heures TD - BULCO
 - **Descriptif** : découverte de la bibliothèque universitaire, de ses différents fonds et de la manière de les utiliser méthodiquement pour la bonne réalisation des travaux proposés par les enseignants aux étudiants.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu en ligne

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **DIAGNOSTIC TERRITORIAL 1 ECTS** - 4 heures CM + 4 heures TD - F. Desquierez & A. Jouvenel
 - **Descriptif** : un temps de cadrage théorique des grands attendus géographique d'un diagnostic de territoire sera proposé avant de lancer la SAé sur le terrain, en articulation avec les ressources du 1er semestre
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu
- **SAé DIAGNOSTIC D'UN TERRITOIRE 4 ECTS** - 20 heures TD - F. Desquierez & JM. Joan
 - **Descriptif** : cette SAé est conçue comme une première approche professionnalisante du diagnostic de territoire. Il s'agira d'élaborer des indicateurs de connaissance et de les mettre en œuvre sur le terrain et en salle. Le travail se fera en groupe et donnera lieu à l'élaboration d'un livrable.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note en contrôle continu (livrable présenté en groupe devant un jury)

COMPETENCE 2 Mettre en œuvre les outils de l'analyse spatiale – de manière indépendante

OBJECTIFS :

S'approprier le langage cartographique

S'approprier les règles des statistiques

Réaliser une production cartographique manuelle

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **INTRODUCTION A LA CARTOGRAPHIE : DE LA DONNEE À LA CARTE 3 ECTS - 20 heures TD - JM. Joan**
 - **Descriptif** : la carte est la base même de la Géographie. Il s'agit ici d'initier à la transcription de données quantitatives à la réalisation de cartes. Il s'agit d'acquérir les principales bases méthodologiques de la construction cartographique, par la réalisation de nombreuses cartes au cours des séances de TD.
 - **Modalités d'évaluation** : plusieurs travaux notés seront demandés aux étudiants. Les cartes réalisées lors des TD pourront être notées ainsi que des travaux donnés et réalisés à la maison. La note finale de l'unité correspondra à la moyenne des notes obtenues.
- **MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE 3 ECTS - 20 heures TD - P. Abou Sleiman**
 - **Descriptif** : ce cours, uniquement en TD, permet d'acquérir les méthodes de bases pour la dissertation, le commentaire de documents de divers types, la cartographie (cartes et schémas), la lecture et l'analyse d'ouvrages et d'articles scientifiques.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 devoirs sur table.

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE : CARTES IGN 3 ECTS** - 20 heures TD - P. Abou Sleiman & A. Jouvenel
 - **Descriptif** : cette unité vise à initier les étudiants à la lecture de cartes topographiques et à les amener à réaliser des premiers commentaires. Les éléments enseignés sont une base nécessaire pour passer ensuite la production de croquis de synthèse, puis de cartes (thématiques, choroplèthes) et à la géomatique. Nous aborderons tout d'abord des notions essentielles à une bonne lecture de ces documents : les différents types de cartes, la notion d'échelle, les notions de géodésie, les systèmes de repérage sur les cartes (coordonnées géographiques et cartographiques, projections), la légende des cartes topographiques. Une fois ces notions maîtrisées, nous passons à l'initiation au commentaire de cartes : comment extraire des informations de ces documents et les exploiter (coupe topographique, analyse du relief et des implantations humaines). L'objectif final est de s'initier au commentaire de carte.
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu (1 par enseignant).
- **INITIATION AUX STATISTIQUES 3 ECTS** - 20 heures TD - P. Abou Sleiman
 - **Descriptif** : cet enseignement, appliqué à la géographie, vise à initier les étudiants aux techniques élémentaires de traitement statistique qui permettent de synthétiser de la façon la plus complète et la plus simple possible un « grand nombre » d'informations numériques. Nous abordons ici les outils de la statistique descriptive à un et deux caractères (pourcentages, indicateurs de tendance centrale et de dispersion, quantiles, variance, écart-type, test du Khi-2, ajustements linéaires simples).
 - **Modalités d'évaluation** : plusieurs notes de contrôle continu (interrogations écrites et/ou devoirs à la maison).

COMPETENCE 3 Produire un savoir géographique – dans une approche descriptive

OBJECTIFS :

		
S'approprier le vocabulaire géographique	Identifier et confronter les sources de connaissance	Analyser et comprendre les enjeux d'un sujet

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

• INTRODUCTION A LA GEOGRAPHIE HUMAINE : LES GRANDS ENJEUX TERRITORIAUX (1/2)

5 ECTS - 12 heures CM + 18 heures TD – L. Lucas

- **Descriptif** : cet enseignement introduit les concepts élémentaires de la géographie humaine. Cette esquisse s'effectuera à travers la saisie de certains des grands enjeux contemporains relatifs à la dimension spatiale de la société. Il s'agit bien de montrer comment ces outils théoriques permettent de rendre plus intelligible ces problèmes empiriques. Pour cela, nous adopterons plus précisément une perspective : celle de *l'habiter*. Cette approche correspond fondamentalement à comprendre comment les humains « font avec de l'espace ». En intégrant les différents aspects (sociaux, culturels, techniques etc.) qui interviennent au cœur des pratiques spatiales, cette approche permet de saisir tout à la fois comment les lieux sont *rendus habitables*, les enjeux de *cohabitation*, ou la constitution de *régimes d'habiter*.
- **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal autour d'une questions de cours / TD : une présentation orale

• INTRODUCTION À LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE : A LA DÉCOUVERTE DE LA PLANÈTE TERRE (1/2) 5 ECTS - 12 heures CM + 18 heures TD – E. Blaise

- **Descriptif** : cours d'introduction à la géographie physique, permettant de revoir et d'approfondir les connaissances relatives à la planète et en particulier à la lithosphère (la sphère de pierre). Dans les cours magistraux seront abordées les notions de base sur la structure et l'évolution de la planète Terre : notions de tectonique des plaques, formation des chaînes de montagnes et des océans, évolution de la planète au cours des temps géologiques. Les grandes formes de relief terrestre seront décrites en mettant l'accent sur les paysages naturels. En TD, outre des exercices réalisés individuellement, certaines questions feront l'objet de discussions, préparées à l'avance et présentées à l'oral dans le cadre d'exposés en groupe. L'objectif principal de ces TD, réalisés sous forme de discussions documentées, est d'acquérir les notions et le vocabulaire de base de la Géographie physique et de développer l'aptitude à l'expression orale ainsi que le sens critique des étudiants
- **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : interrogations écrites et/ou exposé

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **INTRODUCTION A LA GEOGRAPHIE HUMAINE : LES GRANDS ENJEUX TERRITORIAUX (2/2) - 4 ECTS** - 12 heures CM + 18 heures TD – L. Lucas
 - **Descriptif** : poursuivre la découverte des concepts et enjeux de la géographie humaine engagée au 1^{er} semestre.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal autour d'une questions de cours / TD : une présentation orale
- **INTRODUCTION À LA GEOGRAPHIE PHYSIQUE : A LA DÉCOUVERTE DE LA PLANÈTE TERRE (2/2) 4 ECTS** - 12 heures CM + 18 heures TD – O. Cohen
 - **Descriptif** : cette unité vise à initier les étudiants à la géographie physique (climatologie et biogéographie) en insistant sur le concept de zonalité. Les six premières séances du semestre sont une initiation à la climatologie. Nous nous intéresserons tout d'abord à la mesure et à la description des climats, puis nous aborderons la répartition des grands domaines climatiques dans le monde. Les six séances suivantes seront consacrées aux grands écosystèmes à l'échelle du globe en examinant les facteurs naturels qui régissent leur équilibre dynamique, mais aussi en analysant le rôle actuel et passé de l'Homme dans leur répartition actuelle à la surface de la planète.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : interrogations écrites et/ou exposés
- **GEOPOLITIQUE LES INTERACTIONS ENTRE ESPACES ET POLITIQUE 3 ECTS** - 24 heures CM - C. Gibout
 - **Descriptif** : comprendre les enjeux de relations entre espace et politique au travers de différents objets.
 - **Modalités d'évaluation** : examen terminal.

COMPETENCE 4 Enrichir son parcours – découverte

OBJECTIFS :

S'ouvrir à d'autres champs disciplinaires

Situer les champs professionnels en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder

Se familiariser avec les outils de communication (TICE, langues, français)

RESSOURCES DU 1er SEMESTRE

- **INITIATION À L'HISTOIRE CONTEMPORAINE : HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE 3 ECTS - 12 heures CM + 12 heures TD – S. Martin**
 - **Descriptif** : Ce cours explore les diverses formes d'organisation et de pensées politiques, de l'Antiquité à nos jours. Il analyse les pratiques de pouvoir, les institutions et la souveraineté (royauté, démocratie, dictature) selon une approche politique, culturelle et sociale. L'objectif est de contextualiser les concepts politiques actuels pour mieux comprendre notre rapport au politique dans le cadre de la Ve République.
 - **Modalités d'évaluation** : 1 note de contrôle continu (TD) / 1 note d'examen terminal (CM)
- **INTRODUCTION À LA SOCIOLOGIE 2 ECTS - 10 heures CM + 10 heures TD - J. Boissonade**
 - **Descriptif** : Ce cours d'introduction à la sociologie explore les dimensions sociales de phénomènes variés, en se focalisant sur les rapports de domination. Il fournit des bases méthodologiques et théoriques, et étudie les travaux de Pierre Bourdieu et Erving Goffman, avant de proposer une ouverture sur d'autres perspectives scientifiques.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen
- **COMPÉTENCES NUMÉRIQUES 2 ECTS - 24 heures TD J. Druel**
 - **Descriptif** : créer des documents textes structurés, concevoir des diaporamas, acquérir les bases du tableur, appréhender l'utilisation de l'IA et préparer à la certification PIX.
 - **Modalités d'évaluation** : Le module sera évalué par un contrôle continu à 50% par des activités surveillées ou réalisées en autonomie + 50% par la certification pix (600 pix certifiés pour avoir 20).
- **ANGLAIS 2 ECTS - 25 heures TD - P. Renard / M. Louvet**
 - **Descriptif** : choix du thème axé sur Géographie physique, humaine / régionale / aménagement ; vocabulaire associé ; entraînement CLES2.
 - **Modalités d'évaluation** : contrôle Continu (10h de travail en autonomie/semestre sur CRL plateforme de ressources en langues sur le site de l'ULCO + production orale) + examen terminal (compréhensions orale et écrite + production écrite) : 2h. L3 : année où le passage du CLES est obligatoire : CLES2 (niveau B2) en décembre, avec résultat à la rentrée ; ceux qui étaient trop faibles ou auront échoué passent le CLES1 (niveau B1) en janvier.

RESSOURCES DU 2nd SEMESTRE

- **INITIATION À L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS 2 ECTS** - 12 heures CM + 12 heures TD
 - **Descriptif** : les Grecs imaginaient trois régimes politiques : la monarchie, l'oligarchie, la démocratie. Malgré la variété des formes institutionnelles tout au long des siècles, tous les régimes ont pu s'intégrer dans cette tripartition. Quand, à l'époque révolutionnaire, les députés français renversent la monarchie, ils hésitent encore entre la démocratie (sur le modèle athénien) et la République (sur le modèle romain). Pourtant, ces mots sont assez souples et peuvent qualifier des modèles radicalement différents. Il existe également des régimes difficiles à placer, nominalement des démocraties, s'accommodant pourtant d'un roi, ou des monarchies concédant une grande place aux parlementaires, etc. Le but de ce cours sera d'examiner la grande variété des institutions politiques dont le souvenir a conduit à l'élaboration de celles qui régissent aujourd'hui notre monde.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : 2 notes dont une présentation orale.
- **SOCIOLOGIE URBAINE 2 ECTS** - 10 heures CM + 10 heures TD - J. Boissonade
 - **Descriptif** : les sociétés sont devenues urbaines et traversées par des flux d'une ampleur inédite, d'information, de connaissances, mais aussi d'objets et de populations. Pour en rendre compte de manière sociologique, nous avons mis en évidence différentes "figures" qui peuplent la sociologie urbaine (l'habitant, le passant, le "jeune", etc.) et permettent de rendre compte de ce que sont les villes aujourd'hui.
 - **Modalités d'évaluation** : CM : examen terminal / TD : une production à rendre + présence et participation.
- **PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL UNITÉ 1 : APPROCHE DES DIFFÉRENTS UNIVERS PROFESSIONNELS – 2 ECTS** - 20 heures TD – S. Frère
 - **Descriptif** : sensibilisation des étudiants à la diversité des métiers, des secteurs et structures professionnels accessibles avec un cursus de géographie. Le cours aborde la découverte des métiers vers lesquels les étudiants peuvent s'orienter avec une formation en géographie et les étapes nécessaires pour y parvenir (poursuite d'études, concours, recrutements...).
 - **Modalités d'évaluation** : 2 notes en contrôle continu (présentation d'un métier et synthèse d'une conférence).
- **ANGLAIS 2 ECTS** - 25 heures TD - P. Renard / M. Louvet
 - **Descriptif** : choix du thème plutôt axé sur risques naturels / environnement / géopolitique / urbanisme ; vocabulaire associé ; entraînement CLES1.
 - **Modalités d'évaluation** : cf. 1er semestre.

Modalités de Contrôle des Connaissances

Modalités validées en conseil de département le 30 septembre 2025.

Préalable

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).

Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies ainsi pour la Licence de Géographie

01

Scénario 1

L'étudiant obtenant plus de 10/20 de moyenne à chacune des 4 compétences poursuit dans l'année supérieure.

02

Scénario 2

L'étudiant obtenant plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, il poursuit dans l'année supérieure, même si certaines compétences sont acquises par compensation (moyenne minimum de 8/20).

03

Scénario 3

Lorsque l'étudiant obtient plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, certaines compétences pouvant être acquises par compensation (moyenne minimum de 08/20) mais d'autres n'étant pas acquises lorsque la moyenne est inférieure à 08/20, il poursuit en année supérieure sous statut AJAC (avec obligation de repasser la ou les compétences non acquises).

04

Scénario 4

L'étudiant n'obtenant pas 10/20 de moyenne générale ne peut poursuivre en année supérieure et reste dans le niveau actuel (redoublement). Il conserve les compétences acquises (moyenne minimum de 10/20) et doit repasser les compétences non acquises.

☐ Aucune inscription n'est possible en L3 si toutes les compétences ne sont pas acquises en L1.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC)

Cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

Publicité

La publicité est suffisante si :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

Contrôle continu et examen terminal

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

❏ **Pour le Licence de Géographie & Aménagement s'applique la règle suivante :** dans le cas d'un cours magistral + travaux dirigés, l'examen terminal vaut 60 % de la note et la moyenne des notes de contrôle continu vaut 40% de la note.

Anonymat

Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation et Compensation

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

- **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.
- Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :
 - les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
 - les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés).

Compensation et obtention du diplôme

La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études.

Le diplôme s'obtient par application des modalités de compensation choisies par la formation.

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

Seconde chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

Évaluation supplémentaire

Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

Évaluation continue intégrale

En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

Évaluation de substitution

L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

Evaluation Initiale	Semestre 1 et Semestre 2 Epreuve passée (session 1)	Epreuve de Substitution	Evaluation Supplémentaire (session 2)
OUI	NON (ABJ*)	NON	OUI
NON	OUI	OUI	OUI

* ABI : Absence Injustifiée ABJ : Absence Justifiée

Session d'examen : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0,0	0,3 3	0,3 6	0,3 9	0,4 2	0,4 5	0,4 8	0,5 1	0,5 4	0,5 7	0,6

Le bonus s'applique dans l'« UE - compétence 4 » sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée
- Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

Jurys et Résultats (L. 613-1 du code de l'éducation)

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

Redoublement : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

Assiduité et incidents pendant les examens

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens. Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA. L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers

En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Incidents pendant les examens

Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve. Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe

Evaluation initiale (session 1)

- un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2)

Un étudiant absent à une épreuve ou matière...

S'il était présent en session 1 :

La note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation

S'il était déjà absent en session 1 :

- **Absence justifiée** : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
- **Défaillant** : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : les absences injustifiées seront sanctionnées par un 0/20. Les absences justifiées feront l'objet d'une seconde chance avant la fin du semestre, les modalités étant présentées au cas par cas par les enseignants.

Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible ; l'étudiant devra en faire la demande.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Mention Passable

Moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Mention Assez Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Mention Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Mention Très Bien

Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Régime Spécial d'Etudes

Art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes. Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut. Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

Statuts particuliers et Examens

Statut d'Etudiant Salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne. Il doit attester de son statut de salarié

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

Autres situations particulières

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

LICENCE COMPETENCES EN RESEAU (LCeR)

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences pour les licences LCeR, à compter de la rentrée 2022/2023

Compensation et obtention du diplôme

Le diplôme s'obtient par application des modalités de compensation suivantes :

Modalité de compensation ... des éléments constitutifs au sein d'une « UE – compétence »

Les éléments constitutifs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d'une UE dès lors que la moyenne de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des EC affectés de coefficients.

Modalité de compensation ... des compétences au sein de l'année

Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d'une même année dès lors que la moyenne de l'année est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20.

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les éléments constitutifs, les unités d'enseignement et les compétences sont définitivement acquis et capitalisés dès lors que l'étudiant les a validés, que ce soit directement (note supérieure ou égale à 10/20), ou par compensation. La note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser les épreuves afférentes. L'acquisition de l'EC ou de l'UE-compétence entraîne l'acquisition des crédits ECTS correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque EC et de chaque UE.

Progression

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année et des années précédentes. Ainsi, si l'étudiant a une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à son année, et aucune compétence sous 8/20 : il valide ses 4 compétences et valide son année.

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble de l'année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d'Ajourné Autorisé à Composer (AJAC). Les conditions pour bénéficier de ce statut sont définies par chaque département pédagogique et précisées dans le guide des études de la formation.

Pour le Licence de Géographie & Aménagement, lorsque l'étudiant obtient plus de 10/20 de moyenne générale toutes compétences confondues, certaines compétences pouvant être acquises par compensation (moyenne minimum de 08/20) mais d'autres n'étant pas acquises lorsque la moyenne est inférieure à 08/20, il poursuit en année supérieure sous statut AJAC (avec obligation de repasser la ou les compétences non acquises). Si une compétence de la L1 n'est pas acquise à l'issue de la L2 sous statut AJAC le passage en L3 sera impossible même en cas de succès en L2

LA FRAUDE AUX EXAMENS

Un étudiant surpris en flagrant délit de fraude (ex : antisèches (feuilles de brouillon manuscrites, fiches de révision, ...), téléphone portable, tablette électronique, etc) ou de tentative de fraude peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire délivrée par la Section disciplinaire de l'Université du Littoral Côte d'Opale (composée de membres élus du Conseil académique).

Les sanctions disciplinaires applicables dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sont :

L'avertissement

Le blâme

L'exclusion de l'établissement

Pour une durée maximum de 5 ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis, si l'exclusion n'excède pas deux ans

L'exclusion définitive de l'établissement

L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur

Pour une durée maximum de 5 ans

L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

-  Conformément à l'article R.811-11 du code de l'éducation, toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne pour l'intéressé, la nullité de cet examen ou de ce concours.

LAN SAD et CLES

Le Département Langues & Langues Appliquées est responsable des modalités de ventilation des services des enseignants(-chercheurs) de langues. Son Conseil a créé une Commission LanSAD dédiée à la gestion d'éventuelles contestations de résultats dans l'UE LanSAD, en lien direct avec les Présidents des jurys des formations.

Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.

L1-L2-L3S5

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Pratique de la Langue Orale (PLO)

**40% de la note
semestrielle**

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO)

Pratique de la Langue Ecrite (PLE)

**40% de la note
semestrielle**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE)

Travail en Autoformation Guidée (TAG)

**20% de la note
semestrielle**

Au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

Déroulement des sessions 1 et 2 en L1-L2-L3S5

Compétences évaluées	SESSION 1	SESSION 1 Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (20%)

* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

L3S6 – Intégration du CLES

Intégration du CLES en L3 – semestre 6

En plus des évaluations du semestre en langues, le semestre 6 de L3 intègre une note de CLES (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) à hauteur de **50% de la note semestrielle de langue 1**. L'étudiant doit donc se présenter au CLES dans la langue choisie en langue 1.

Toute autre certification que le CLES pourra faire l'objet d'une validation, totale ou partielle, par la Commission LanSAD. Par ailleurs, une certification (CLES ou autre) obtenue antérieurement à la L3S6 sera prise en compte par la Commission LanSAD.

L'orientation des étudiants vers le CLES B2 ou le CLES B1 sera effectuée en fonction des résultats obtenus au test de positionnement, ou sur proposition de l'enseignant, après accord du Président du jury CLES.

Déroulement des sessions 1 et 2 en L3S6

Compétences évaluées	SESSION 1	Épreuve de substitution	SESSION 2	NOTES
Pratique de la Langue écrite	CE PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (20%)
Pratique de la Langue orale	PO CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (20%)
Autoformation guidée	TAG TAG	délai supplémentaire	délai supplémentaire	TAG (10%)
CLES	Session unique	Orientation vers les épreuves de substitution, sans possibilité d'obtenir la certification	Orientation vers les épreuves de session 2, sans possibilité d'obtenir la certification	CLES (50%)

** Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.*

Tableau de conversion des compétences évaluées au sein d'une même session CLES en notes pour les étudiants de L3S6

(1 compétence B2 = 5 points / 1 compétence B1 = 4 points)**

COMPÉTENCES VALIDÉES	0 compétence	1 compétence	2 compétences B1	3 compétences B1	4 compétences B1
0 compétence B2	0	4	8	12	16
1 compétence B2	5	9	13	17	
2 compétences B2	10	14	18		
3 compétences B2	15	19			
4 compétences B2	20				

** Attention, le CLES B2 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B2 sont validées au moment de leur évaluation ; le CLES B1 est obtenu si et seulement si toutes les compétences de niveau B1 (ou B2) sont validées au moment de leur évaluation.

Bonus Centre de Langues (LV2-LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LanSAD de Licence (cf. supra), mais n'incluent que 5 heures minimum de travail en autoformation guidé (TAG). Le CLES n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6.

La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LanSAD.

Mise en place d'un congé pour convenance personnelle

Adoption par la CFVU du 24/06/2025

Précisions, rentrée 2026 :

- *Public concerné : tous les étudiants sauf les étudiants relevant de la formation continue (FC) et de l'apprentissage*
- *Délai pour déposer un certificat médical justifiant de l'absence en période de contrôle continu ou d'examen : afin de respecter le délai prévu dans la réglementation des examens adoptée par les conseils pour le contrat d'établissement 2020 (voir ENT), le délai maximum est de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.*

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non-médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun.e étudiant.e n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an Octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum	Régime des absences justifiées Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité	Délai de demande Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48 heures qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur
--	--	--

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 5 jours suivant le contrôle ou l'examen.

Un retour sur le dispositif sera réalisé après une année de mise en oeuvre afin de juger de son efficacité et de son éventuelle modification le cas échéant

INFORMATIONS PRATIQUES

S.U.A.I.O.I.P

Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et Insertion Professionnel

Ce service vous propose de vous aider tout au long de votre cursus universitaire à vous **informer** sur :

- la poursuite d'études, les débouchés et les métiers accessibles après votre diplôme
- les différentes procédures liées aux changements de filières, à la réorientation et aux dispositifs d'aide à la réussite
- l'actualité du recrutement, les nouvelles formations, les concours, grâce aux fonds documentaire composé d'ouvrages et de de revues.
- Le devenir des étudiants ayant suivi votre formation avant vous.

Le SUAIOIP vous **accompagne** également dans :

- La construction de votre projet professionnel à travers des RDV individuels, des ateliers, des modules de formation.
- La recherche de stage sur RDV et lors des Journées du Premier Emploi.
- La relecture de tes CV, lettres de motivation et dans la préparation des entretiens d'embauche sur RDV ou via l'atelier « Corrige Vite ton CV ».

Le SUAIOIP **facilite** :

- Les liens avec le monde professionnel grâce : à la diffusion des offres de stage et d'emploi. L'organisation de journées de rencontre avec des entreprises et des acteurs de l'emploi.
- après votre formation à l'université, nous vous contacterons afin de savoir ce que vous devenez : poursuite d'études, insertion....

Maison de l'étudiant

Avenue de l'Université à Dunkerque Tél : 03-28-23-75-50

E-Mail : suaiodk@univ-littoral.fr

Le SPORT à l'ULCO

L'ULCO te propose un large éventail de disciplines sportives à différents niveaux. Du loisir à la compétition, l'université t'offre la possibilité d'intégrer la pratique sportive dans ton cursus de formation à travers le SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

C'est le service des sports de l'ULCO. Il propose et organise les activités physiques et sportives pour tous les étudiants. Un large choix de pratiques est offert pour décompresser et sortir de tes cahiers. Dès la rentrée, jette un oeil sur [le site web du SUAPS \(https://suaps.univ-littoral.fr\)](https://suaps.univ-littoral.fr) pour découvrir les activités et stages sportifs proposés à Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer puis inscris toi en ligne à l'activité choisie rubrique Inscriptions.

Voici les liens d'accès aux différents plannings des activités sportives 2024/2025, que vous retrouvez directement sur le site, à la rubrique "Les activités physiques et sportives" :

- Pour Boulogne : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Boulogne_2024_2025.pdf
- Pour Calais : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Calais_2024_2025.pdf
- Pour Dunkerque : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Dunkerque_2024_2025.pdf
- Pour Longuenesse : https://suaps.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2024/09/Longuenesse_2024_2025.pdf

Envie de compétition

L'association sportive, affiliée à la FFSU (Fédération Française de Sport Universitaire), te permet de participer à des rencontres sportives. Après constitution du dossier d'inscription (un certificat d'inscription, ta carte d'étudiant, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins de 6 mois + un chèque de 27€), enfile le maillot de l'ULCO pour défendre ses couleurs.

Bonus sport

Tu veux être noté en SUAPS ? Pas de problème. Il faut avoir un minimum de 10 séances consécutives pour développer les compétences attendues et prétendre à une note. Tu recevras la fiche d'évaluation et de compétence lors de ton inscription. **ATTENTION : toutes les activités ne sont pas évaluées.**

Contact : Secrétariats SUAPS (Mme Leulliette / 03 28 23 76 67)

« Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>

Service Santé et Handicap

Le service de santé pour les étudiants

Une offre de santé gratuite pour tous les étudiants sur Boulogne-sur-Mer – Calais – Dunkerque – St Omer.

- consultations médecine préventive, entretiens infirmiers, contraception d'urgence,
- handicap : aménagement des études ou des examens,
- suivi préventif : bilan de santé, vaccinations , étudiants internationaux.

Écoute psychologique

Accueil et orientation avec la psychologue, sur rendez-vous:

- A Boulogne-sur-Mer et Calais, par mail rdv.apsytude@gmail.fr ou par tel. : [0627869183](tel:0627869183)
- A Dunkerque et Saint-Omer, par mail psychologue-dk-so@univ-littoral.fr

Les Etudiants Relais Santé (ERS)

Sur chaque site des étudiants relais santé (emploi étudiant) animent des actions de prévention sur les problématiques de santé des étudiants. Rejoins-les et forme-toi sur la gestion du stress, la nutrition, les addictions, la vie affective et sexuelle.

EN SAVOIR PLUS : +33 (0)3 28 23 71 61

Handicap'ulco

Cette équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux tes difficultés quotidiennes, en cas de handicap, en mettant en oeuvre des moyens matériels et humains.

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

Lien vers le site : [Equipe Handicap'ULCO](#) (connexion à l'ENT requise)

Demande d'aménagement

Contacte l'équipe dès ton inscription et au plus tard à la rentrée. **ATTENTION, seules les demandes adressées en début d'année universitaire pourront être étudiées !**

Contact : handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Un Service Social à votre écoute

L'ULCO et le CROUS contribuent à l'amélioration de tes conditions de vie d'étudiant à travers l'apport de différentes aides financières.

Bourses sur critères sociaux

La demande est à effectuer entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée via internet sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

EN SAVOIR PLUS : <http://www.crous-lille.fr>

Aide d'urgence (ASAP)

Géré par le CROUS, cette aide spécifique t'apporte, en cas de situation financière précaire, une assistance personnalisée ponctuelle voire annuelle. Les dossiers sont à constituer avec les assistantes sociales de l'université.

Aide d'urgence (FSDIE)

Géré par le CROUS, cette aide spécifique t'apporte, en cas de situation financière précaire, une assistance personnalisée ponctuelle voire annuelle. Les dossiers sont à constituer avec les assistantes sociales de l'université.

Bourses mobilité pour l'étranger

Diverses bourses de mobilité existent, sous certaines conditions, pour effectuer un stage ou une formation à l'étranger de la Licence 1 au Master 2.

Les villes, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et le Conseil Régional proposent également des aides financières. Renseigne-toi sur leur site web.

EN SAVOIR PLUS : boursestage.inter@univ-littoral.fr

CONTACT Assistantes sociales

Mme LEMAIRE (Dunkerque) +33 (0)3 28 23 68 60 service.social.littoral@crous-lille.fr

Mme DEMAZIERE (Boulogne, Calais, Dunkerque et St-Omer) +33 (0)3 28 23 68 60
service.social.littoral@crous-lille.fr

Bibliothèque Universitaire (BULCO)

La BULCO met à disposition plus de 150 000 documents toutes disciplines confondues dans ses 4 bibliothèques, ainsi que de nombreux services.

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.
- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant)
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi
- Tu peux emprunter avec ta carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur [maBULCO](#) à partir de ton compte lecteur.
- Des milliers de ressources en ligne sont disponibles depuis les postes informatiques de l'ULCO mais aussi à distance après identification sur [le site de la BULCO](#).

Envie de rencontrer un auteur ou de voir une expo ? La BU est là pour ça ! Elle te propose aussi des conférences, des ateliers, des projections tout au long de l'année. Et c'est toujours gratuit !

Ubib c'est quoi ?

Un service de renseignements en ligne ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il te permet de poser des questions à des bibliothécaires sous forme de chat instantané ou via un formulaire pour une réponse différée (dans les 48 heures ouvrées).

Formations

Les bibliothécaires peuvent te former à la recherche documentaire, à la bibliographie, aux bases de données ou à Zotero.

Réservation/Prêt/PEB

Tout document qui ne se trouve pas dans ta bibliothèque peut t'être envoyé gratuitement par une autre bibliothèque de l'ULCO en 72h ou par une autre BU française en quelques jours.

INFO BU DUNKERQUE

55, Avenue de l'Université 59 379 Dunkerque +33 (0)3 28 23 74 60

Mail : bulco@univ-littoral.fr

Site : www.bulco.univ-littoral.fr

Horaires :

lundi au vendredi : 8h à 19h samedi : 9h à 12h45

Bureau de la vie étudiante (BVE)

Parce que la vie étudiante ne se limite pas aux amphithéâtres, le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) a pour mission de t'accompagner dans tout ce qui sort du cadre des cours. Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs.

- envie d'organiser des animations sur le campus (rencontres sportives ou culturelles),
- envie de participer aux manifestations organisées par le BVE (rentrée, journées thématiques),
- envie de t'investir dans la vie de l'ULCO (étudiants élus, label citoyen, emplois étudiants),
- des difficultés sociales et/ou financières,
- besoin d'aide pour ton asso' étudiante (aide logistique, subventions),
- besoin d'un accompagnement particulier ou d'un aménagement de tes études (en raison de problèmes de santé).

PERMANENCES

Lundi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h **Mardi, mercredi et vendredi** : de 9h à 12h

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Besoin d'aides financières pour vos projets associatifs ? Pensez au FSDIE ! Deux aides sont possibles : un fonds de roulement de 300 € versé en début d'année universitaire et des subventions pour les projets (3 commissions par an). Plus d'infos en téléchargeant les documents ci-après ou en contactant le BVE :

- [Critères subventions associations](#)
- [Dossier de demande de fonds de roulement associatif](#)
- [Dossier de demande de subvention FSDIE](#)
- [Notice pour remplir le dossier subvention FSDIE](#)

ENGAGEMENT ETUDIANT

Votre engagement et votre investissement valorisés à l'ULCO : le dispositif de Valorisation de l'Engagement Étudiant vous garantit la validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Contacter le Bureau de la vie étudiante

+33 (0)3 28 23 73 46

+33 (0)3 28 23 74 41

Handicap : handicap.etudiants@univ-littoral.fr

Vie étudiante : bve@univ-littoral.fr

EMPLOIS ÉTUDIANTS

L'ULCO recrute des emplois étudiants pour des missions "vie de campus" : promotion de l'offre de formation, appui au centre de ressources en langues, activités sportives et culturelles, emplois relais santé, etc.

Ces emplois étudiants proposés au titre du décret n°2015-652 du 10/06/2015 concernent les activités suivantes :

Accompagnement pédagogique

Rémunération deux fois le SMIC horaire (soit 23,04 € brut au 01/05/2023)

- Tutorat dans les départements de formations et les composantes de l'ULCO,
- Tutorat dans le cadre du PRREL FSE Réussite,
- Méthodologie documentaire à la BULCO,
- Plateforme FLE,
- Centre de Ressources en Langues.

Vie de campus

Rémunération une fois le SMIC horaire (soit 11,52€ brut au 01/05/2023) pour les activités suivantes

- Maisons des Étudiants de Dunkerque, Calais et Boulogne,
- Espace culturel La Chapelle,
- Étudiants Relais Santé (SUMPPS),
- Accompagnement des étudiants en situation de handicap,
- Centre de Ressources en Langues,
- Service d'appui au personnel de BU,
- Accueil des étudiants internationaux (Direction des Relations Internationales et ISCID),
- Centre de l'Entrepreneuriat du Littoral (CEL/HUBHOUSE),
- Animation sportive et culturelle (SUAPS),
- Promotion de l'offre de formation et cordées de la réussite (SUAIO),
- Salles informatiques et PIX,
- Surveillance de tests de positionnement (en début d'année universitaire),
- Accueil pour la période d'intégration des étudiants de première année (en début d'année universitaire),
- Autres missions ponctuelles (Journées Portes Ouvertes, Journées Explor'ULCO, Journées Universanté, Enquêtes, ...)

Les caractéristiques des différents contrats étudiants sont renseignées dans la liste des emplois étudiants.

Les horaires de travail sont déterminés par le responsable du tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Pour le tutorat PRREL, il sera possible de candidater courant octobre lorsque les étudiants à encadrer, présents dans les différentes formations, seront sélectionnés.

Pour consulter les offres d'emplois étudiantes à l'ULCO : https://www.univ-littoral.fr/universite/recrutement/recrutement_etudiants/

CONTACTS

Direction du Département Géographie :

M. Anthony JOUVENEL

M. Jean-Marc JOAN

direction.geographie@univ-littoral.fr

Responsable d'année / Président de Jury en L1 :

M. Emmanuel BLAISE

emmanuel.blaise@univ-littoral.fr

Secrétariat Licence Géographie :

Mme Emilie FERYN

secretariat.geographie@univ-littoral.fr

Bureau 2419, 2ème étage, Citadelle

03.28.23.70.26

Adresse Postale :

Département Géographie et Aménagement

Centre Universitaire de la Citadelle

220 Avenue de l'Université

BP 65526

59379 Dunkerque Cedex

SERVICES UNIVERSITAIRES

Bibliothèque Universitaire (BULCO) :

55, avenue de l'Université 59140 Dunkerque

Tél. 03.28.23.74.60

Restaurant Universitaire (RU) :

Place des Nations – Dunkerque

Tél. 03.28.66.28.26

CROUS : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.66.28.26

SUAPS : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.76.67

Assistante sociale : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.71.61

Infirmière : Centre universitaire de la Citadelle

Avenue de l'Université-Dunkerque

Tél. 03.28.23.70.11

SITE DE L'ULCO : <https://www.univ-littoral.fr/>